REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260217-2026_02_06-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 17 février à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, HILLION Anthony, HUBY Amélie, LE BARS Michel, LUCAS Gwenn, LE FOLL Michel

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 10 février 2026

2026-02-06 : Participation financière des communes au SIVU du Kreiz Breizh

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la création du SIVU du Kreiz Breizh portage de repas il a été décidé en 2025 que chaque commune verse une participation au SIVU du Kreiz Breizh pour son fonctionnement.
Cette participation sera destinée au financement de moyens techniques, financiers et humains. Le montant de cette contribution a été fixée à 2,5 € par habitant pour chaque commune.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VALIDENT le versement d'une participation annuelle à hauteur de 2,5 € / habitants (soit 2.50 x 300 = 750.00 € pour 2026)
- PRECISENT que ce montant pourra être revalorisé chaque année en fonction du nombre d'habitants recensés par l'INSEE
- AUTORISENT M. le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE